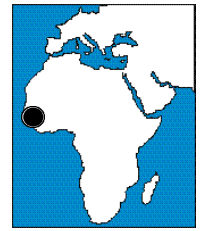
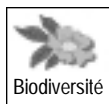




PRÉSERVATION DES RESSOURCES HALIEUTIQUES PAR LES COMMUNAUTÉS DE PÊCHEURS



Pays	SÉNÉGAL
Bénéficiaire	l'Association "Océanium"
Institution française	Agence Française de Développement
Thématique	Protection de la biodiversité
Secteur d'application	Ecosystèmes d'eau douce, marin et côtier
Signature de la convention	7/08/2001
Durée prévue	4 ans
Coût total	13,4 M Euros
Contribution du FFEM	0,9 M Euros



Le projet a pour but de mettre en œuvre une gestion plus durable des ressources halieutiques par les professionnels de la pêche artisanale eux-mêmes. Il doit permettre de protéger la ressource et d'améliorer la biodiversité sur 4 sites identifiés, tout en maintenant les revenus des professionnels. En cas de succès, l'extension de ces actions à l'ensemble de la côte sénégalaise sera possible.

The project aims at implementing a sustainable management of halieutic resources by the artisanal fishermen themselves. It will protect the resources and improve the biodiversity on 4 identified sites, while maintaining the incomes of fisherman.. With success the extension of these actions to the whole coast will be possible.

1. Contexte et objectifs du projet

► Contexte

La diminution des ressources halieutiques s'est accélérée depuis quelques années en Afrique de l'Ouest, particulièrement sur le plateau continental de Mauritanie, Sénégal, Guinée Bissao et Guinée, au point de mettre en péril la filière de la pêche artisanale qui était devenue une des principales filières économiques de ces pays. Les mesures de réglementation prise par les autorités, que ce soit en direction de la pêche industrielle ou en direction de la pêche artisanale, n'ont pas donné les résultats escomptés, faute d'acceptation de ces mesures par les intéressés et de moyens et de volonté de contrôle.

Les populations de pêcheurs font le même constat et admettent la nécessité de mettre en place elles-mêmes des mesures de régulation.

Le présent projet propose de tester sur quatre sites des méthodes de gestion de la ressource par les pêcheurs. Ces mesures viennent en complément des mesures nationales prise par ailleurs.

► Bénéfices attendus du projet :

- **Socio-économiques** : des actions tests de protection et de gestion de la ressource halieutique seront mises en place sur les zones identifiées représentatives d'un problème particulièrement préoccupant (pêche de juvéniles, dégradation de zones de frayère, pêche à l'explosif, surexploitation des stocks, dégradation de la biodiversité) ; la pérennisation des actions est recherchée au travers du développement d'activités économiques de valorisation des sites protégés et de reconversion ; une technique nouvelle d'aide à la pêche sera testée : les Dispositifs de Concentration des Poissons (DCP).
- **Ecologiques** : la meilleure gestion des stocks devrait permettre le maintien de la ressource ; les impacts des actions sur la ressource seront mesurés scientifiquement.
- **Institutionnels** : une méthodologie de création et de gestion de zones protégées marine sera testée et mise en œuvre ; ces actions seront réalisées à l'initiative et avec l'implication totale des artisans pêcheurs professionnels de la zone concernée. Les actions s'inséreront dans le dispositif réglementaire ou contribueront à son évolution. L'ensemble de la profession sera sensibilisée aux problèmes et aux techniques de protection des ressources.

2. Descriptif du projet

Le projet consiste, pour l'essentiel, en la mise en place de dispositifs de protection des ressources halieutiques dans des sites représentatifs de problèmes généraux d'exploitation non durable.

Il s'agit d'actions menées par les populations de pêcheurs, à travers leurs organisations professionnelles. Le projet se propose d'apporter à ces populations les appuis techniques, méthodologiques et financiers qui leur font défaut pour réaliser les opérations de protection qu'elles ont choisies.

Quatre sites sont concernés à titre pilote, avec des problématiques différentes : les Carrières à Dakar pour la lutte contre la pêche à la dynamite, la zone de Rufisque–Bargny pour une diminution de la pression sur les stocks de juvéniles, la zone de M'bour pour les dommages causés par les sennes tournantes, et le Delta du Saloum pour la préservation des milieux fragiles de mangrove.

La mise en réserve est accompagnée d'une recherche de revenus alternatifs, soit par d'autres types de pêche, soit par d'autres activités comme le tourisme.

Des récifs artificiels sont mis en place au sein de certaines zones protégées pour assurer la régénération des habitats à poisson et la protection des zones artisanales contre les intrusions de chalutiers ; par ailleurs des dispositifs de concentration de poisson (DCP) seront testés pour favoriser un autre type de pêche.

Ces actions sont fortement soutenues par des activités de sensibilisation, de formation, de communication en direction des pêcheurs artisans de l'ensemble de la côte afin de diffuser les acquis au-delà des sites pilotes.

Le suivi scientifique de l'impact du projet est assuré par l'Institut de recherche halieutique sénégalais, le CRODT, en collaboration avec l'IRD.

Le coût du projet est de 0,9 millions d'euros, dont 55 % dévolus aux actions à proprement parler, 24 % aux activités de suivi (suivi scientifique, évaluations, contrôle financier, comité de suivi), et 22 % au fonctionnement de la structure mise en place par Océanium.

Océanium est signataire de la Convention de financement, le maître d'œuvre principal et le coordonnateur du projet. Les actions de terrain sont menées par des organisations locales représentant les populations littorales bénéficiaires des actions. L'orientation, le contrôle et la supervision du projet sont assurés par un Comité de pilotage, réunissant les représentants des populations locales, les organisations professionnelles de la pêche, les services de l'Etat concernés, les instituts de recherche.

La durée du projet est de 4 années.

3. Justification d'une intervention du FFEM

Impact sur l'environnement

Le projet vise la réduction de la pression sur la ressource halieutique, devant permettre un maintien de la biodiversité, en particulier grâce à une limitation des captures de juvéniles (poissons, crustacés, mollusques), à une diversification des espèces cibles, à l'éradication des destructions occasionnées par la pêche à la dynamite et par la senne de plage, et à l'aménagement et à la protection de zones fragiles (zones protégées et immersions de récifs artificiels) pour la régénération de l'habitat des espèces.

Impact en terme de développement

Le projet a comme finalité d'améliorer la gestion et la pérennité des ressources halieutiques en préservant les revenus issus de la pêche artisanale.

Aspects innovants

Le principal aspect innovant concerne la prise de décision des pêcheurs eux-mêmes en matière de protection de la ressource halieutique. Le seul précédent connu au Sénégal est la limitation des sorties de pirogues à Kayar.

Un autre aspect innovant, dont l'effet reste à démontrer par le projet, concerne l'instauration de zones protégées en bord de rivage. Le suivi scientifique devra montrer si cette solution apporte l'amélioration espérée sur les stocks.

Un autre aspect concerne l'installation de récifs artificiels ainsi que les dispositifs de concentration de poissons.

Répliquabilité

Les actions dont les impacts positifs seront observés, tant en termes biologiques qu'en termes d'exploitation des ressources halieutiques, feront l'objet d'une action de communication et de sensibilisation en direction d'autres sites sénégalais, où elles seront susceptibles d'être répliquées. Cette diffusion sera facilitée par l'existence d'importants supports pédagogiques et de moyens spécifiques de diffusion qui sont prévus dans le cadre du projet.

Le projet devrait aussi permettre de mettre au point les mesures légales de création de zones protégées à l'initiative de la population, qui ne sont pas spécifiquement prévues dans les textes juridiques actuels.